



MUNICIPALITE DE SALVAN

Chloé Solaisa
Nicolas Guillaume JOSHUA Floriane Benjamin
Manu Vladimir Valentin Marie Jesse mariva
Loïc Ludgero Pérengrère Timothy Marc
Théo MYLÈNE elena Julie Louise
Amadeus Louis Valerio Laura D. Noé
Julien Pablo VIKTORIA Sarah David Yasmine
NATHANIEL Alexandre Kira OCEANE Sandrine François
Eloise MELLE LESIE ANGELE
Sabrina ANTOINE Axel LISE LOUIS Sébastien
Tristan Anais B Luca Quentin aude SELENA Julien
Flavien CAMILLE Jonas Céline Coréentin Mélodie
Chloé Benjamin Deborah Léa ADELE yvan
Zoe A.W. Malawry Dimitri Séverine Lulu
Charlotte SANDRINE Romain Amélie Coraline
TRISTAN Charline Joshua Florine Remy Anais Z.
MORGAN Fiona Jovica LELA PAULINE
Yann MAUDE LAURA PAULINE TOM
Morgane

Informations aux parents et aux enfants

Année scolaire 2006-2007

RENTREE SCOLAIRE : Lundi 21 août 2006 à 8 h 45

Bibliothèque

N° de téléphone et fax :

027 / 761 10 15

bibliotheque@salvan.ch

Ouverture

Les mardis de 13h45 à 16h15

Les vendredis de 14h30 à 18h00

Responsable

Mme Bossy Josiane, tél privé

027 / 761 10 28

La bibliothèque est un service public entièrement gratuit accessible à tous. Les élèves de 1^{ère} enfantine qui n'ont pas encore la possibilité de la fréquenter pendant les horaires scolaires sont les bienvenus ainsi que leurs parents et les membres de la fratrie plus jeunes ou déjà en secondaire.

Transport pour cycle et collège

Les élèves peuvent aller retirer leur abonnement annuel à la gare des Marécottes dès mi-août, celle-ci étant ouverte de 8h à 12h et de 15h à 17h. Afin de régler cette formalité au mieux, munissez-vous d'une photo passeport ou de votre ancien abonnement. Les parents qui choisissent de faire suivre le Collège à leurs enfants durant la dernière année scolaire obligatoire sont priés de faire parvenir leurs abonnements de train à l'Administration Communale, pour un remboursement partiel à la fin de l'année scolaire.

Horaires valables jusqu'au 10.12.2006

Pour Martigny :

Retour

Le Trétien	6h51	12h51	Martigny	11h41	16h41
La Médettaz	6h54	12h54	Salvan	11h57	16h57
Les Marécottes	6h57	12h56	Les Marécottes	12h02	17h02
Salvan	7h03	13h01	La Médettaz	12h03	17h03
Martigny	7h26	13h25	Le Trétien	12h06	17h06

Adresses utiles

Président de la commission scolaire :

M. Roland Décaillet

079 / 301 33 57

Membres de la commission scolaire de Salvan :

M. le Curé Roger Donnet-Monay, Mmes Michèle Gay, Anne-Loyse Gross, Nathalie Rieben-Huber, M. Christian Chevalley.

Directeur des écoles :

M. Jean-Noël Décaillet

jean-noel.decaillet@salvan.ch

Centre scolaire

027 / 761 19 15

Concierge :

M. Philippe Décaillet

079 / 449 01 19

Inspectrice scolaire :

Mme Marie-Madeleine Luy

027 / 744 35 10

Office médico-pédagogique valaisan

OMPV (Martigny)

027 / 721 26 53

Maltraitance infantile

027 / 721 26 53

Infirmières scolaires du CMS Martigny sauf vendredi

027 / 721 26 84

Consultation des nourrissons

027 / 721 26 79

Crèche Caliméro

027 / 761 21 71

Service des assistants sociaux

027 / 721 26 80

C. O. Ste Marie

027 / 722 22 42

C. O. Ste Jeanne

027 / 722 22 88

Collège de l'Abbaye

024 / 486.04.86

Informations complémentaires

A tout moment, les membres de la commission scolaire, le directeur des écoles et le personnel enseignant restent à votre disposition pour l'obtention de renseignements complémentaires. En outre, chaque titulaire de classe organisera une réunion informative pour les parents au cours du 1^{er} trimestre. Toutes ces données sont actualisées sur le site de la commune www.salvan.ch .

Répartition des classes

1 ^{ère} et 2 ^{ème}	enfantine :	Mme Décaillet-Besse Isabelle
1 ^{ère} et 2 ^{ème}	primaire :	Mme Décaillet-Burdet Isabelle Mme Lonfat Dominique
3 ^{ème}	primaire :	Mlle Fiora Delphine
4 ^{ème} et 5 ^{ème}	primaire :	M. Décaillet Jean-Noël
5 ^{ème} et 6 ^{ème}	primaire :	M. Gay-Balmaz Jean-Frédéric
Cours ACM :		Mme Chevalley Aline Mme Lugon-Moulin Céline
Cours d'appui :		Mme Legrand Karine
Cours d'enseignement religieux :		Mme Lonfat Dominique
Cours de ski :		Ecole suisse de ski
Cours de natation :		Mme Gerster Pascale

Un poste pour l'enseignement religieux sera repourvu pour la rentrée d'août.

Effectifs scolaires 2006-2007

1^{ère} enfantine : 10 élèves

2^{ème} enfantine : 13 élèves

Comme l'école enfantine est facultative, en inscrivant leurs enfants, les parents s'engagent à ce que ces derniers fréquentent les cours régulièrement durant toute l'année scolaire.

1^{ère} primaire : 11 élèves

2^{ème} primaire : 11 élèves

3^{ème} primaire : 17 élèves

4^{ème} primaire : 14 élèves

5^{ème} primaire : 18 élèves

6^{ème} primaire : 11 élèves

Total : 105 élèves

(Liste arrêtée au 03 juillet 2006)

Horaire du premier jour de classe

Lundi 21 août 2006 à 8 h 45

Tous les élèves des classes enfantines et primaires se retrouvent dans la cour de l'école où ils seront accueillis par la commission scolaire.

Horaires

1^{ère} enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI		■	■					
MARDI		■	■					
MERCREDI								
JEUDI		■	■					
VENDREDI		■	■					

2^{ème} enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI		■	■			■	■	■
MARDI		■	■			■	■	■
MERCREDI								
JEUDI		■	■			■	■	■
VENDREDI		■	■			■	■	■

1^{ère} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI		■	■	■		■	■	Appui 1P semestre 2
MARDI		■	■	■		■	■	
MERCREDI	■	■	■					
JEUDI	Appui 1P semestre 1	■	■	■		■	■	■
VENDREDI		■	■	■		■	■	■

2^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI	■	■	■			■	■	Appui 2P semestre 1+2
MARDI	■	■	■			■	■	
MERCREDI		■	■					
JEUDI	■	■	■			■	■	■
VENDREDI	■	■	■			■	■	■

des classes

3^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI	■	■	■	■		■	■	■
MARDI	■	■	■	■		■	■	■
MERCREDI	■	■	■					
JEUDI	■	■	■	■		■	■	■
VENDREDI	■	■	■	■		■	■	■

4^{ème} et 5^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI	■	■	■	■		■	■	■
MARDI	■	■	■	■		■	■	
MERCREDI	■	■	■		■			
JEUDI	■	■	■	■		■	■	
VENDREDI	■	■	■	■		■	■	■

N.B : Cours le mercredi matin jusqu'à midi même pour les 4^{ème} primaires.

5^{ème} et 6^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI	■	■	■	■		■	■	
MARDI	■	■	■	■		■	■	■
MERCREDI	■	■	■		■			
JEUDI	■	■	■	■		■	■	■
VENDREDI	■	■	■	■		■	■	

Transports

Le transport de tous les élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie T.M.R., mais pour la course de 13h30, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires des Marécottes et des Granges descendent à pied, depuis le Crételet.

matin

Aller

	Lu-ma-me-je-ve	Lu-ma-me-je-ve
Trétien	7h35	8h15
Bettex	7h40	8h20
Télécabine	7h44	8h24
Crételet	7h50	8h30
Salvan	7h55	8h35

Retour

	Lu-ma-me-je-ve	Lu-ma-me-je-ve	me
Salvan	11h05	11h41	12h05
Crételet	11h09	11h45	12h09
Bettex	11h13	11h49	12h13
Télécabine	11h15	11h51	12h15
Trétien	11h31	12h00	12h31

après-midi

Aller

	Lu-ma-je-ve
Trétien	13h15
Bettex	13h20
Télécabine	13h24
Crételet	13h30
Salvan	13h35

Retour

	Lu-ma-je-ve	Lu-ma-je-ve
Salvan	15h40	16h20
Crételet	15h44	16h24
Bettex	15h48	16h28
Télécabine	15h50	16h30
Trétien	16h00	16h40

Lu : lundi *ma* : mardi *me* : mercredi *je* : jeudi *ve* : vendredi

A ce sujet, nous rappelons que les enfants qui utilisent le bus doivent être respectueux, prudents et disciplinés, les règles de sécurité exigeant que tous voyagent assis dans la mesure du possible. A l'occasion, les parents pourront effectuer des contrôles en faisant avec eux le parcours.

La commission scolaire peut intervenir et punir les élèves en cas de mauvais comportement dans les transports scolaires et publics.

Discipline

Pendant les récréations, les élèves ont l'interdiction formelle de quitter la cour d'école sans l'autorisation d'un enseignant.

Tout dégât causé dans l'enceinte de l'école, en dehors des heures de classe, est à la charge des parents.

En dehors des heures de classe, ils n'ont pas la permission de rester dans les bâtiments scolaires sauf sur autorisation donnée par le personnel enseignant. Ils respectent locaux, matériel et véhicules mis à leur disposition. Ils se conforment aux instructions données par la commission scolaire, le personnel enseignant, le concierge et le personnel des services de transport.

A la fin des cours, les élèves se rendent directement à leur domicile sans traîner dans les rues.

Durant les heures d'école, nous déconseillons de porter des objets de valeur ainsi que de l'argent personnel et déclinons toute responsabilité, en cas de perte ou de vol.

Les objets trouvés peuvent être récupérés auprès du concierge.

Absences non-prévues

En cas de maladie, les parents sont priés d'aviser le titulaire par téléphone, si possible avant l'heure de classe, soit directement à son domicile ou au centre scolaire au no 027 / 761 19 15, avant 8 h.

A leur retour en classe, les élèves présenteront leur agenda rempli à la page des absences en indiquant le motif de cette dernière. Si l'absence dure plus d'une semaine, il conviendra d'aviser le président de la commission scolaire et de lui remettre un certificat médical.

Dispenses et congés

Fréquentation des cours :

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire.

Congés :

Des congés individuels peuvent être accordés :

- a) par le maître pour une durée d'une demi-journée ;
- b) par la commission scolaire, jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective ;
- d) par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire. Le préavis du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi du programme.

Assurance

La Commune prend en charge les cotisations des élèves selon le contrat signé avec la Mutuelle valaisanne dont les prestations sont les suivantes :

-capital en cas de décès suite à un accident	Frs	3000,-
-capital en cas d'invalidité suite à un accident (système progressif 225%)	Frs	50000,-
-frais de traitements dentaires et frais de transports par suite d'accident, maximum annuel	Frs	7500,-

Plan de scolarité 2006-2007

Début d'année scolaire	lundi matin	21 août 2006
Fin d'année scolaire	vendredi soir	22 juin 2007

Vacances et congés

Congés hebdomadaires	mercredi après-midi, samedi et dimanche toute la journée
Automne	du vendredi soir 20 octobre 2006 au jeudi matin 2 novembre 2006
Immaculée conception	vendredi 8 décembre 2006
Noël	du vendredi soir 22 décembre 2006 au lundi matin 8 janvier 2007
Carnaval	du vendredi soir 16 février 2007 au lundi matin 26 février 2007
Saint-Joseph	lundi 19 mars 2007
Pâques	du mercredi <u>soir</u> 4 avril 2007 au lundi matin 16 avril 2007
Ascension	du mercredi <u>soir</u> 16 mai 2007 au lundi matin 21 mai 2007
Pentecôte	lundi 28 mai 2007 est un <u>jour de classe</u>
Fête-Dieu	jeudi 7 juin 2007

Nous signalons aux parents que les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en respectant scrupuleusement ce plan.

La commission scolaire